

Projet éolien du Crêt des Ours

Communes de Bonnétagé, Montbéliardot, Plaimbois-du-Miroir et Rosureux



Bulletin d'information - Février 2021

Madame, Monsieur,

Le passage de la tempête covid-19 n'aura pas été sans conséquences sur nos quotidiens et le projet éolien du Crêt des Ours n'y aura pas échappé. Le planning initial du projet en a été complètement chamboulé avec notamment le report du lancement des études paysagères, acoustiques et de l'étude de vent.

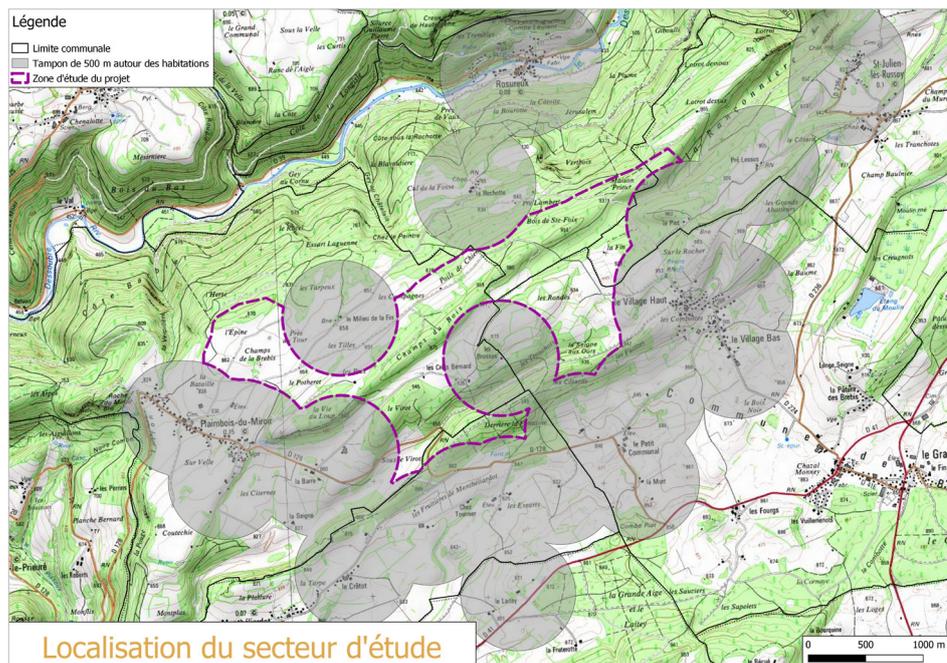
C'est avec beaucoup d'espoir que nous démarrons 2021. Une année qui s'annonce riche de nouveaux défis pour le projet. Les études paysagères et acoustiques démarreront au printemps. Dans ce second bulletin d'information, vous trouverez tous les détails sur leur rôle dans l'analyse de faisabilité et la détermination de l'implantation finale des éoliennes.

Autre aspect important, la mesure du vent ! Un mât de mesure anémométrique sera installé sur la commune de Plaimbois-du-Miroir à la fin février. Les mesures récoltées sur les vitesses du vent nous permettront, à terme, de calculer précisément la production d'électricité attendue du parc.

Ce bulletin est ainsi l'occasion de zoomer avec vous, en détails, sur l'actualité du projet.

Bonne lecture

Localisation du projet



La zone d'étude du projet (en violet sur la carte) est au cœur des investigations. Au cours des prochains mois, vous pourrez y croiser des écologues inventoriant la faune et la flore locale ou encore y découvrir le site d'installation du mât de mesure à l'occasion d'une ballade au niveau des Crêts Bernard.

Les études ne considèrent pas uniquement ce secteur proche. Les inventaires écologiques, par exemple, sont menés à des échelles beaucoup plus larges. Ainsi, afin de prendre en compte le déplacement de certaines espèces d'oiseaux ou de chauves-souris, les inventaires peuvent porter jusqu'à 40 km de distance. De même, l'intégration paysagère d'un projet éolien est réfléchi sur un large périmètre, bien souvent jusqu'à 20-25 km de distance.

Le déroulement du projet

2019

- **1^{er} semestre** : échanges avec les élus des 4 communes sur la démarche du projet. Avis favorables des conseils municipaux sur l'opportunité de mener une étude de faisabilité.
- **Octobre** : premier bulletin d'information sur le lancement du projet et mise en ligne de la page internet dédiée au projet.
- **Décembre** : démarrage d'une étude sur la faune, la flore et les milieux naturels.

2020

- **Février** : participation à une réunion débat sur l'éolien. Publication d'une note sur la page internet complétant les échanges avec la salle.
- **Mars à juin** : élections municipales et prise de fonction des élus.
- **Octobre** : réunion avec l'ensemble des nouveaux élus. Bilan de l'année 2020.

2021

- **Fin février** : installation d'un mât de mesure de vent à Plaimbois-du-Miroir.
- **Mars à avril** : démarrage des expertises paysagères et acoustiques.
- **Été** : études de plusieurs scénarios d'implantation selon les premiers résultats d'études. Validation de la faisabilité du projet.
- **Automne** : finalisation de l'ensemble des études et choix de l'implantation finale.

2022

- **1^{er} semestre** : constitution d'un dossier de demande d'autorisation et dépôt auprès des services de l'Etat.

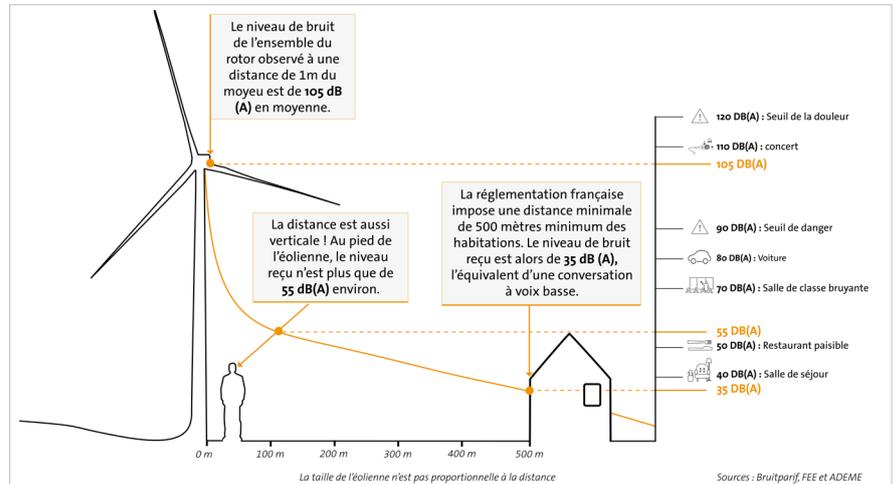
Actualités

Campagne de mesures acoustiques

L'étude acoustique débute toujours par une campagne de mesures aux abords de la zone d'étude. Plusieurs sonomètres seront installés au niveau des habitations les plus proches. Ils mesureront pendant 3 semaines le niveau de bruit ambiant. Les mesures réalisées vont permettre de caractériser l'environnement sonore autour du projet dans les conditions de vent habituelles du site, en fonction de la météo et de l'heure. La campagne de mesure acoustique sera réalisée courant avril 2021, si les conditions météorologiques le permettent.

Dans un second temps, à l'aide d'un logiciel de modélisation, le bureau d'étude acoustique calculera le niveau de bruit généré par les éoliennes du projet. On vérifie ainsi, en amont de la construction, le respect de la réglementation acoustique française (arrêté du 22 juin 2020 modifiant l'arrêté du 26 août 2011), une des plus strictes d'Europe en la matière.

Si un risque de non-conformité apparaissait, l'implantation et/ou le fonctionnement des éoliennes seront adaptés de façon à réduire le bruit émis : soit par éloignement des éoliennes aux habitations ou par bridages (ralentissement du rotor, voire mise à l'arrêt). Une seconde campagne de mesures acoustiques sera réalisée une fois le parc éolien construit et en fonctionnement. Elle permettra, aux services de l'Etat (Inspecteur ICPE), de contrôler que le parc est bien en conformité avec la réglementation.



Analyse du vent

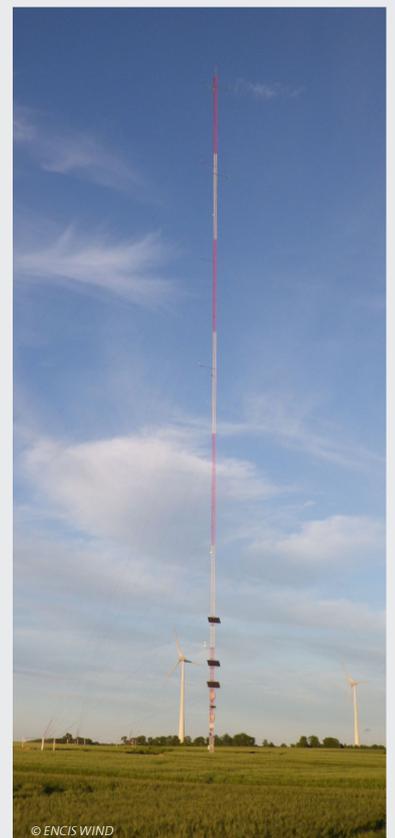
L'analyse du gisement éolien est un incontournable car elle permet de vérifier la ressource en vent propre à chaque site. Pour ce faire, un mât de mesure de vent de 140 m de hauteur sera installé fin février.

Sur ce mât seront fixés des appareils de mesures (anémomètres, girouettes) à diverses hauteurs. Ils enregistreront la vitesse du vent et sa direction en continu sur une période de 12 à 24 mois.

Les données recueillies seront corrélées aux données des stations Météo France à proximité et aux mesures par satellite sur une période d'au moins 30 ans. On obtient ainsi un modèle statistique représentatif des conditions moyennes de vent attendues sur les prochaines années. Par la suite, ces données serviront à :

- Déterminer les caractéristiques des éoliennes les plus adaptées au régime de vent du site (en taille et puissance).
- Définir le nombre d'éoliennes du projet en fonction de l'espacement nécessaire entre chacune.
- Prédire la production d'électricité du futur parc.

De plus, ce mât sera équipé de micros afin de mesurer l'activité des chauves-souris. En enregistrant les ultrasons produits par ces dernières, ils renseigneront sur les espèces présentes et leur niveau d'activité.



Le développement du projet

Un parc éolien est le fruit de deux années d'études techniques, environnementales et paysagères approfondies. ABO Wind s'entoure de nombreux spécialistes pour travailler à l'élaboration et à la construction de ses parcs : bureaux d'études externes reconnus et indépendants, associations naturalistes, acteurs locaux, entre autres. Une équipe projet est constituée en vue de concevoir un projet adapté au territoire et à ses enjeux.



Vent

Étude réalisée par ABO Wind à compter de février 2021, pour une durée de 2 ans

- Mesurer les vitesses, directions et fréquences de vent sur le site.
- Adapter les plans de bridages acoustiques selon les mesures de vent.
- Évaluer l'énergie produite par le parc.

Faune et Flore

Études réalisées par CALIDRIS de décembre 2019 à décembre 2021

- Réaliser un inventaire des espèces présentes et des différents milieux naturels.
- Adapter l'implantation des éoliennes en fonction des enjeux identifiés pour préserver les espèces et milieux fragiles.

Acoustique

Étude réalisée par GANTHA d'avril 2021 à octobre 2021

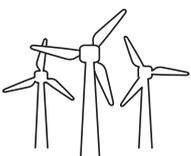
- Établir un état initial de l'environnement sonore.
- Choisir l'éolienne adaptée.
- Définir les éventuels plans de bridages permettant de garantir la tranquillité des riverains dans le respect de la réglementation acoustique sur l'éolien.

Paysage

Étude réalisée par ECO STRATEGIE, de mars 2021 à septembre 2021

- Etablir un état initial des composantes du paysage.
- Déterminer les perceptions du futur parc et enjeux depuis les lieux de vie, axes de circulation, monuments et sites patrimoniaux et touristiques.
- Définir la meilleure implantation pour une insertion cohérente en comparant différents scénarios par le biais de photomontages notamment.

Choix du scénario



Aujourd'hui, l'emplacement, le nombre et le type d'éolienne ne sont pas encore connus.

En combinant les résultats des différentes études et des enjeux observés sur le territoire, le scénario le plus adapté au site d'étude sera déterminé. Notre objectif est de proposer une implantation réaliste et cohérente avec l'environnement, le territoire et les paysages qui le caractérisent.

La première phase des études consistant à établir les états initiaux du site est en cours. Elle se terminera à l'été 2021 et permettra de réaliser différents scénarii d'implantation de 3 à 7 éoliennes.

Ce projet éolien vous intéresse ?

Vous souhaitez avoir plus de détails sur les résultats des études et leur analyse ? Le responsable du projet se rend disponible pour répondre à vos interrogations. N'hésitez pas à le contacter (voir ses coordonnées au verso) pour prendre rendez-vous ou pour échanger par téléphone.

De plus, une page internet dédiée au projet a été mise en ligne et est accessible depuis le lien suivant :

<http://bit.ly/cret-des-ours>

(www.abo-wind.com/fr > La société > A propos d'ABO Wind > Nos projets > Projet éolien du Crêt des Ours)

Pourquoi accueillir des éoliennes sur votre territoire ?

L'Etat français s'est engagé à réduire son empreinte carbone dans les prochaines années. C'est un enjeu primordial dans la lutte contre le dérèglement climatique et le temps est compté. L'action de notre pays se traduit à travers la mise en œuvre d'une transition énergétique vers plus d'énergies renouvelables. Elles sont aujourd'hui largement reconnues comme étant compétitives, prédictibles, propres et respectueuses de l'environnement.

L'éolien terrestre est une source de diversification du mix énergétique français, tout en participant à la réduction de son empreinte carbone. En 2020, la production totale du parc français a permis de couvrir plus de 7% de nos besoins en électricité, et cette part est croissante d'année en année.

La région Bourgogne – Franche-Comté, consciente du potentiel énergétique de ces territoires et des enjeux climatiques, a adopté une politique volontariste. L'adoption récente du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en est l'illustration. La puissance éolienne installée, actuellement à 853 MW fin 2020, devrait grimper à 2800 MW d'ici 2030. A l'horizon 2050, la région ambitionne de couvrir 100 % de sa consommation électrique par une production locale à partir de sources renouvelables. Elle deviendrait alors « région à énergie positive ».

En France :

puissance installée fin 2020



En région Bourgogne-Franche-Comté :

puissance installée fin 2020



Un parc éolien présente de nombreux avantages pour votre territoire



Source de retombées économiques, fiscales et locales.



Source de diversification et d'indépendance énergétique.

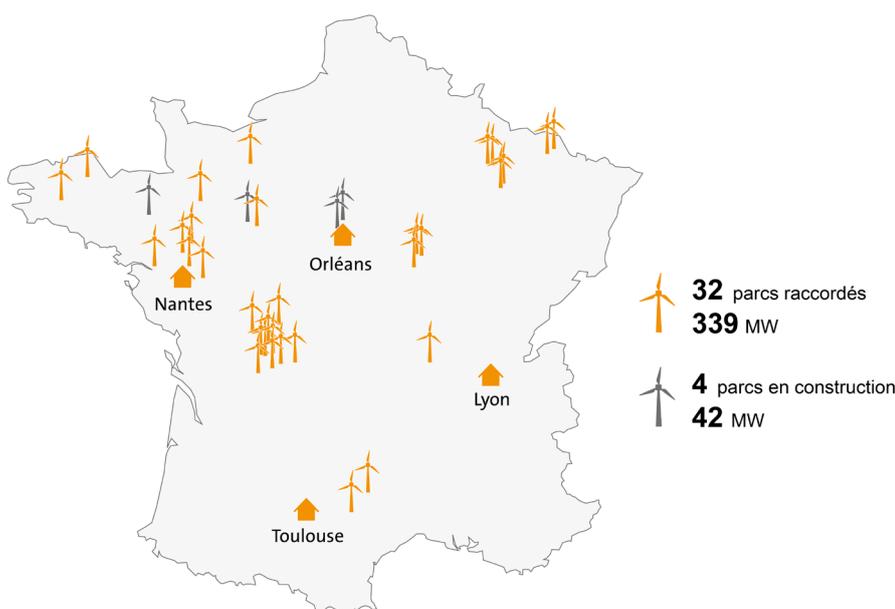


Production d'énergie propre à partir d'une ressource inépuisable.

Accueillir un projet éolien sur votre territoire, c'est être un acteur local de la transition énergétique et générer de l'activité et des revenus locaux.

ABO Wind en France

Avec son équipe de 120 personnes, ABO Wind développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.



Contacts

Responsable du projet

Yannis Fouqueré
Tél. : 04.81.09.18.34
yannis.fouquere@abo-wind.fr

Agence de Lyon

75 rue de la Villette, Le Galaxie
69003 Lyon, France

Directrice de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

@ABOWindFrance

ABO Wind

www.abo-wind.com/fr

Tournés vers le futur

**ABO
WIND**